3 Les spécificités des organisations publiques

Synthèse enrichie professeur

1. Qu’est-ce qu’une organisation publique ?

Une organisation publique est une entité dont l’État possède le contrôle. Elle produit des services publics pour satisfaire l’intérêt général, dans divers domaines comme la santé (ex. : les hôpitaux), la sécurité (ex. : la police), l’éducation (ex. : les lycées), la justice (ex. : les tribunaux), l’administration (ex. : les préfectures), la culture (ex. : les musées), les transports (ex. : la RATP). Un service public est une activité d’intérêt général prise en charge par l’État ou par une entité privée sous le contrôle de l’État.

Le service public répond à trois principes :

* l’égalité : chaque citoyen a accès au service public sans distinction d’origine, de sexe, de classe sociale… et la qualité du service rendu est la même pour tous (tous les usagers bénéficient d’un traitement similaire) ;
* la continuité : le service public fonctionne sans interruption. La notion de continuité ne revêt pas le même caractère selon le contenu du service (permanence totale pour les urgences hospitalières, heures d’ouvertures spécifiques pour les établissements scolaires) ;
* l’adaptabilité : le service public doit évoluer au gré des mutations sociétales. Il doit suivre les besoins des usagers et les évolutions techniques (ex. : la demande de documents officiels en ligne).

Ces services sont rendus gratuitement (pas de paiement direct pour accéder au service) ou quasi gratuitement (le paiement d’un prix est demandé pour profiter du service). Le prix de la quasi-gratuité est faible comparé au coût du service rendu (exemple d’un ticket de métro), il ne suffit pas à couvrir les coûts engagés par l’organisation publique. Les services publics sont donc des services publics non marchands : l’organisation ne réalise pas de bénéfices.

2. Quel est le champ d’action des organisations publiques ?

Le champ d’action géographique de l’organisation publique va dépendre en grande partie de la catégorie à laquelle elle appartient.

* Les entreprises publiques (ex. : SNCF) ont une mission d’intérêt général : ce sont des services publics nationaux. Elles œuvrent sur l’ensemble du territoire et parfois même en dehors des frontières françaises. Elles ont donc un champ d’action géographique national, voire international.
* Les administrations centrales, l’État et la plupart de ses ministères (ex. : le ministère de la Justice) assurent principalement les fonctions régaliennes comme la police, l’armée, la justice. Ces organisations publiques œuvrent pour l’ensemble du territoire français, elles produisent donc des services publics nationaux. À ce titre, elles ont un champ d’action géographique national.
* Les collectivités territoriales (commune, département, région), ou les organisations privées dans le cadre d’un contrat de délégation de service public (exemple : transport scolaire, gestion de l’eau), produisent des services publics locaux. À ce titre, leur champ d’action géographique est local.

Les collectivités territoriales ont la particularité d’être le résultat de la décentralisation mise en place par l’État français dans les années 1982-1983 au travers des lois Defferre. La décentralisation consiste en la délégation de l’État de certaines compétences à des collectivités qui sont dotées de leurs propres organes de décision, sont élues par les administrés et possèdent leurs propres ressources afin de gérer les affaires locales. La décentralisation permet un meilleur équilibre des pouvoirs sur l’ensemble du territoire et améliore la pertinence des décisions prises à l’échelon local car les collectivités territoriales sont directement présentes sur le terrain et en maîtrisent ses réalités.

Il existe deux formes de décentralisation : la décentralisation fonctionnelle, où l’organisation se voit attribuer uniquement certains domaines (par exemple, le transport scolaire), et la décentralisation territoriale où la collectivité gère un territoire donné (par exemple, une région).

3. Quelles sont les voies de financement des organisations publiques ?

Les organisations publiques (hors entreprises publiques) financent principalement leur activité avec les prélèvements (impôts). Un impôt est une somme prélevée par l’État à un contribuable sans contrepartie directe afin de financer les dépenses publiques. L’impôt ne doit pas être confondu avec la taxe, qui est une somme prélevée par l’État en contrepartie d’un service rendu (comme la redevance télévisuelle où le service rendu est le fait de pouvoir regarder la télévision et notamment les chaînes publiques – France Télévision - ou la taxe sur les ordures ménagères où une somme est prélevée pour le ramassage des ordures). À noter que, malgré son nom, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt.

L’État finance principalement les dépenses publiques des **administrations centrales** par les prélèvements nationaux (impôts). Ces impôts sont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l’impôt sur le revenu, l’impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et d’autres impôts mineurs. La principale voie de financement des dépenses publiques est la TVA, qui représente plus de la moitié des recettes fiscales françaises.

Les **collectivités territoriales** fonctionnent aussi principalement grâce à l’impôt. Les contribuables (les habitants qui paient des impôts locaux) représentent la principale voie de financement des communes (et principalement les impôts sur la propriété et sur l’habitation d’un bien immobilier). Les collectivités territoriales sont aussi financées par des subventions de la part de l’État, le paiement d’un prix pour certains services publics (exemple de la piscine municipale). À noter que les organisations publiques peuvent aussi avoir recours à l’emprunt pour compléter leur budget.

L’État bénéficie aussi de ressources financières provenant des parts qu’il détient dans des entreprises. Ces parts sont une partie du capital des entreprises (titres, actions) : l’État en est donc actionnaire. Le fait d’être actionnaire donne à l’État la possibilité de percevoir des dividendes si l’entreprise réalise des bénéfices. De plus, en cas de besoin de liquidités, l’État peut revendre ses parts sur les marchés financiers.

Les services publics représentent un coût important pour l’État et ce dernier cherche à se désendetter. On assiste donc à un recul du service public qui se matérialise par des fermetures d’organismes publics au profit d’une certaine centralisation. Le problème qui en découle est la dégradation de la qualité du service public.